

2023/0071

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.  
WERY.RAVIDAT.

Mmes BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. PETIT.  
M. JOSSET à Mme WAUCHER.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.  
M. ASCONE à M. RAVIDAT.

Absente excusée : Mme STALLA.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M.  
CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Délibération demandant au maire d'engager pour les parcelles concernées la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste.**

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales,  
Le Maire propose au conseil municipal de lancer une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste concernant les parcelles cadastrées D 565 et D 588, sises 29 rue du Mont Inculte, dont l'absence d'entretien de ces parcelles porte atteinte au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité publiques.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte** l'engagement de la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste concernant les parcelles D 565 et D 588, sises 29 rue du Mont Inculte,

**Autorise** Monsieur le Maire à parapher tout type de document nécessaire lié à cette procédure engagée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 18 AVR. 2023

Le Maire,

